

LIGNES DIRECTRICES POUR LES RÉCOMPENSES ET RECONNAISSANCES FIM 2024

Version 1.4
Admin/NED

1. LE COMITÉ DE RÉCOMPENSES ET RECONNAISSANCES FIM

Le Comité de Récompenses et Reconnaissances, composé entre autres de membres du CD, conformément au Cahier des charges, est chargé d'examiner toutes les suggestions pour récompenser la contribution des bénévoles, des FMN, des CONU, des coureurs, des clubs, des organisateurs, des propriétaires de circuits, des constructeurs, des équipes et de tous ceux qui se sont distingués dans les domaines et les activités du motocyclisme, par le biais de toutes les récompenses et reconnaissances FIM énumérées dans le Règlement Intérieur FIM et/ou dans la présente Directive. Le Comité présente ses propositions au CD.

2. MEMBRES HONORAIRES

Tout membre ou organe de la FIM, toute FMN ou CONU ou tout délégué peut proposer de reconnaître les personnes suivantes au titre de Membre honoraire, y compris à titre posthume :

- CD – Président
- CD – Premier Vice-Président
- CD – Vice-Président
- CD – Membre
- Directeur de Commission FIM
- Membre de Commission FIM
- Expert de Commission FIM

Seuls les membres ayant œuvré pendant au moins huit ans au service de la FIM sont éligibles. Ces distinctions honoraires sont réservées aux membres ayant rendu des services extraordinaires ou fait preuve d'un comportement remarquable au sein de l'organe FIM concerné. Le titre de membre honoraire doit être corrélé à la position occupée dans l'organe de la FIM au sein duquel les services ont été rendus.

Personne ne peut être désigné membre honoraire avant au moins un an suivant la fin de son mandat au sein de la FIM ni au-delà de quatre ans suivant cette date.

Le détenteur d'un titre de membre honoraire ne peut pas postuler pour un poste au sein de l'organe dont il a été membre avant que le titre honoraire ne lui soit remis.

Le Comité de Récompenses et Reconnaissances FIM étudiera toutes les propositions de nomination et rendra compte au CD en lui apportant des recommandations.

Toutes les propositions de nomination doivent parvenir à l'Administration FIM au plus tard à la date mentionnée dans le courrier d'information qu'elle a envoyé.

Sur proposition du CD et en reconnaissance de services rendus, l'AG peut attribuer le titre de membre honoraire à des personnes ayant occupé un poste au sein de la FIM.

Le membre honoraire reçoit un diplôme portant l'emblème de la FIM et une inscription dédiée au récipiendaire.

1. Lors de l'AG pour les personnes suivantes :

- CD – Président
- CD – Premier Vice-Président



- CD – Vice-Président
- CD – Membre

2. Lors de la Conférence des Commissions pour les personnes suivantes :

- Directeur de Commission FIM
- Membre de Commission FIM
- Expert de Commission FIM

Les détenteurs d'un titre de membre honoraire peuvent assister à l'AG et aux réunions ouvertes de l'organe pour lequel ils ont reçu le titre de membre honoraire, sans droit de vote. Ils peuvent toutefois être désignés par leur FMN respective en tant que délégués votants à l'AG.

Les détenteurs d'un titre de membre honoraire ne sont soumis à la Politique de voyage de la FIM qu'au cours de l'année de remise de leur récompense. Les membres honoraires du CD et les Directeurs de Commission honoraires sont soumis à la Politique de voyage de la FIM dès lors qu'ils sont invités.

Toutes les questions protocolaires relatives aux membres honoraires relèvent de la responsabilité du DG.

3. MEMBRES D'HONNEUR

Tout membre ou organe FIM, toute FMN ou CONU ou tout délégué peut proposer d'attribuer, à une personne physique ou morale extérieure à la FIM, le titre de Membre d'honneur, y compris à titre posthume, en reconnaissance de services importants rendus à la FIM ou au sport motocycliste en général.

Le Comité de Récompenses et Reconnaissances FIM étudiera toutes les propositions de nomination et rendra compte au CD en lui apportant des recommandations.

Toutes les propositions de nomination doivent parvenir à l'Administration FIM au plus tard à la date mentionnée dans le courrier d'information qu'elle a envoyé.

L'AG peut, sur proposition du CD, attribuer le titre de Membre d'honneur.

Lors de l'AG, le Membre d'honneur reçoit un diplôme portant l'emblème de la FIM et une inscription dédiée au récipiendaire.

Dès lors qu'ils sont invités, les Membres d'honneur peuvent assister à l'AG, sans droit de vote. Les frais de voyage et d'hébergement des titulaires d'un titre honorifique sont supportés par la FIM, pour une personne maximum, au cours de l'année de remise de la récompense.

4. LES DISTINCTIONS FIM

Tout membre ou organe FIM, toute FMN ou CONU ou tout délégué peut proposer de récompenser chaque année des responsables de FMN et de clubs affiliés, des pilotes et des personnes, y compris des délégués FIM et des personnes morales. Les règles prévoient que cette distinction ne peut pas être remise à des employés de FMN ou de la FIM. Toutefois, à titre exceptionnel, le CD peut déroger à cette pratique.

Le Comité de Récompenses et Reconnaissances FIM étudiera toutes les propositions de nomination et rendra compte au CD en lui apportant des recommandations.

Toutes les propositions de nomination doivent parvenir à l'Administration FIM au plus tard à



la date mentionnée dans le courrier d'information qu'elle a envoyé.

Les propositions de Distinctions FIM resteront confidentielles tant qu'elles n'auront pas été approuvées par le CD. Les propositions rejetées par le CD ne sont pas rendues publiques. La présentation des Distinctions FIM a lieu lors de l'AG ou selon ce que décide le CD, sur recommandation du Comité de Récompenses et Reconnaissances. Les frais de voyage et d'hébergement des titulaires d'une Distinction FIM sont supportés par la FIM, pour un participant maximum, uniquement au cours de l'année de remise de la récompense. En reconnaissance de services rendus au motocyclisme international, la FIM a créé les distinctions suivantes :

A. La Médaille Nicolas Rodil del Valle

Elle constitue la plus haute distinction que la FIM puisse accorder à des personnes physiques ayant eu une activité au niveau mondial dans la pratique, la promotion ou le développement du motocyclisme.

Cette distinction est une médaille d'or portant, au recto, l'emblème de la FIM et, au verso, une inscription dédiée au récipiendaire.

B. La Plaque du Mérite Motocycliste

Elle récompense les pratiques d'excellence de personnes morales dans le domaine du motocyclisme.

Cette distinction est une plaque en or portant l'emblème de la FIM et une inscription dédiée au récipiendaire.

C. Le Diplôme du Mérite Motocycliste

Il récompense les personnes physiques, FMN et autres personnes morales pour des services rendus dans le domaine du motocyclisme.

Cette distinction est un diplôme portant l'emblème de la FIM et une inscription dédiée au récipiendaire.

5. LES TROPHÉES FIM

Les Trophées FIM récompensent et mettent à l'honneur les personnes ayant considérablement contribué au développement et à la promotion d'activités au-delà du sport en lien avec les différents domaines du motocyclisme, lesquels sont détaillés dans les présentes Lignes Directrices.

Toute FMN, tout organe FIM ou toute autre personne impliquée dans la proposition peut présenter une candidature. Tout Trophée peut être remis à des personnes physiques ou morales y compris FMN.

Toutes les candidatures doivent parvenir à l'Administration FIM au plus tard à la date mentionnée dans le courrier d'information qu'elle a envoyé.

Les projets relevant du Comité de Gestion des Fonds Réservés de la FIM (CMRF) sont éligibles pour les Trophées FIM.

Les candidatures reçues sont évaluées par un Jury indépendant, avant que ses recommandations ne soient présentées au Comité de Récompenses et Reconnaissances FIM.

Les gagnants des Trophées FIM sont validés par le CD. La décision ne sera pas annoncée avant la Cérémonie des FIM Awards.



Avant de présenter une candidature, le candidat doit en informer la FMN concernée. Alors, la FMN du pays candidat a la possibilité de rejeter une candidature, en informant le Comité et en justifiant son choix. La décision de la FMN n'est sujette ni à appel ni à aucune contestation de la part du candidat.

La présentation des Trophées FIM a lieu lors de la cérémonie annuelle des FIM Awards. La présentation du Trophée Famille FIM peut aussi avoir lieu lors de l'AG.

Les frais de voyage et d'hébergement sont couverts par la FIM pour un participant uniquement.

Le CD se réserve le droit de ne pas attribuer de prix au cas où aucune candidature ne serait conforme aux présentes exigences.

Le Trophée FIM Fair Play

Afin de favoriser une prise de conscience de la notion de fair-play, la FIM a instauré un « Trophée Fair Play ». Par ce Trophée, la FIM souhaite récompenser un acte de fair-play significatif.

Le Trophée FIM Durabilité

Afin de favoriser une meilleure sensibilisation aux préoccupations environnementales dans le domaine du motocyclisme, la FIM a créé un « Trophée Durabilité » visant à récompenser un engagement exceptionnel destiné à instaurer des pratiques respectueuses de l'environnement et à promouvoir des activités durables dans le monde du motocyclisme.

Le Trophée FIM Sécurité Routière et Affaires Publiques

Afin de donner une plus grande visibilité aux questions liées à la sécurité routière et aux affaires publiques, la FIM a instauré un « Trophée Sécurité Routière et Affaires Publiques ».

Le Trophée FIM Femmes

Afin d'encourager une meilleure prise de conscience de la nécessité de la présence et de l'implication des femmes dans le motocyclisme, la FIM a instauré un « Trophée Femmes ». Par ce Trophée, la FIM souhaite reconnaître et démontrer son appréciation à toutes celles et ceux qui ont contribué de manière significative aux actions visant à développer la participation des femmes dans les activités motocyclistes et qui exercent une influence positive sur l'égalité hommes-femmes.

Le Trophée FIM pour l'Avenir

Afin d'encourager les jeunes à s'impliquer dans toutes les activités liées au motocyclisme et au développement du sport pour l'avenir, la FIM a créé le « Trophée pour l'Avenir ». Par ce Trophée, la FIM souhaite reconnaître et récompenser les personnes qui contribuent grandement à l'amélioration de la présence des jeunes dans tous les domaines liés au motocyclisme et à travailler pour l'avenir du sport.

Le Trophée Famille FIM

Afin d'encourager, au sein des FMN, la création et la promotion de projets particulièrement pertinents et innovants pour le développement des activités motocyclistes, la FIM a créé le Trophée Famille FIM. Les projets soumis par des FMN seront évalués par le comité CMRF. Une sélection de ceux qui ne répondent pas aux critères des autres Trophées sera présentée au Comité de Récompenses et Reconnaissances FIM qui attribuera le Trophée Famille FIM à la FMN avec le projet le plus méritant. Bien que ces projets puissent couvrir à la fois des activités sportives et non sportives, ils doivent présenter un intérêt particulier pour le développement des activités motocyclistes par la fédération candidate. Si le CMRF ne retient aucun projet, le Comité de Récompenses et Reconnaissances se réserve le droit de récompenser une FMN pour un acte d'aide humanitaire exceptionnel, mené au cours de l'année écoulée.



6. LA RECONNAISSANCE D'ANNÉES DE SERVICE À LA FIM

La FIM souhaite récompenser les années de service en son sein accomplies par les Collaborateurs, Officiels et Bénévoles FIM ainsi que les Délégués FIM, comme suit :

- Les années de service éligibles sont déterminées en tenant compte exclusivement des mandats suivants exercés au sein de la FIM : Directeur/Membre de Commission FIM, Chairman/Membre de Comité FIM, Président/Vice-Président/Membre du Conseil de Direction FIM et Collaborateurs. Tout autre mandat ou fonction n'est pas pris en considération dans le calcul des années de service sauf indication contraire du Conseil de Direction.
- Les années de service sont prises en considération, sans distinction du mois de début et de fin de chaque mandat.
- La reconnaissance des années de service débute à partir de 15 (quinze) années de service, puis est renouvelée tous les 5 (cinq) ans par la suite.
- Les années d'interruption de service, sans distinction du mois de début et de fin de chaque période ne sont pas comptabilisées dans le calcul des années de service.
- Le nom du récipiendaire ainsi que l'expression « Outstanding Service » sont inscrits sur le diplôme de reconnaissance, accompagnés de l'année de sa délivrance.
- La célébration des années de service a lieu pendant la Conférence des Commissions FIM sauf indication contraire du Conseil de Direction.

Cette clause vise à promouvoir et à récompenser l'engagement et la loyauté des Collaborateurs, Officiels, Bénévoles et Délégués de la FIM.